

REPUBLICUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-patrie

REGION DE L'EXTREME NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

COMMUNE DE DARAK

COMMISSION INTERNE DE PASSATION

DE MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work- Fatherland

FARTH NORTH REGION

LOGONE ET CHARI DIVISION

DARAK COUNCIL

INTERNAL TENDER'S BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 02 /AONO/C-DARAK/CIPM/2025 DU 10 /01 /2025

POUR LA CONSTRUTION DE DEUX (02) MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE A ENERGIE
SOLAIRE A MAGALA KABIR (LOT 1) ET KARENA (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE DARAK,
DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION D L'EXTREMENORD

ADDITIF N°02

Le Maire de la Commune de DARAK, Maitre d'Ouvrage, communique :

Suite au manquement dans l'Avis d'appel d'offres ci-dessus cité, un additif de Quatre (04) jours est accordé aux soumissionnaires pour la remise des offres. Ainsi les dispositions des Appels d'Offres suscité sont modifiées ainsi qu'il suit :

AU LIEU DE :

1. Allotissement

Les travaux sont regroupés en un deux (02) lots comme indiqués ci-dessous :

N°	Désignation du projet	Localités	Montant Prévisionnel en Fcfa
1	Construction d'une mini adduction d'eau potable à énergie solaire	MAGALA-KABIR	25 000 000
2	Construction d'une mini adduction d'eau potable à énergie solaire	KARENA	25 000 000

LIRE :

1. Allotissement

Les travaux sont regroupés en deux (02) lots comme indiqués ci-dessous :

N°	Désignation du projet	Localités	Montant Prévisionnel en Fcfa
1	Construction d'une mini adduction d'eau potable à énergie solaire	MAGALA-KABIR	25 000 000
2	Construction d'une mini adduction d'eau potable à énergie solaire	KARENA	25 000 000

NB : un soumissionnaire peut soumissionner autant de lots qu'il ne souhaite

AU LIEU DE :

2. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de DARAK, le **03 /02 /2025** à **13 heures**, heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 02 /AONO/C-DARAK/CIPM/2025 DU 10 /01 /2025
POUR LA CONSTRUTION DE DEUX (02) MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE A ENERGIE
SOLAIRE A MAGALA KABIR (LOT 1) ET KARENA (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE DARAK,
DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION D L'EXTREMENORD

« A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

LIRE :

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de DARAK, le **07 /02 /2025** à **13 heures**, heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 02 /AONO/C-DARAK/CIPM/2025 DU 10 /01 /2025
POUR LA CONSTRUTION DE DEUX (02) MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE A ENERGIE
SOLAIRE A MAGALA KABIR (LOT 1) ET KARENA (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE DARAK,
DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION D L'EXTREMENORD

« A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

AU LIEU DE :

3. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps**, le **03 /2/2025 à 14 heures** précises dans la salle des actes de la Commune de DARAK, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier. Toutefois, une personne supplémentaire agissant comme interprète est acceptée, si nécessaire.

LIRE :

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps, le 07 / 02/2025 à 14 heures précises dans la salle des actes de la Commune de DARAK, en présence des soumissionnaires

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier. Toutefois, une personne supplémentaire agissant comme interprète est acceptée, si nécessaire.

AU LIEU DE :

14.1- Critères éliminatoires

- a) Dossier incomplet ;
- b) Absence de la caution de soumission
- c) Pièce falsifiée ou non authentique. .

LIRE :

14.1- Critères éliminatoires

- a) Absence d'une pièce administrative après 48h de la date d'ouverture des offres ;
- b) Absence de la caution de soumission
- c) Pièce falsifiée ou non authentique.

AU LIEU DE :

14.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, dans le domaine indiqué ;
- d) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- e) Non satisfaction, au moins, à vingt (20) critères essentiels sur vingt-sept (27)
- f) N'avoir abandonné les travaux au cours des 3 dernières années.

LIRE :

14.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, dans le domaine indiqué ;
- d) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- e) Non satisfaction, au moins, à vingt (20) critères essentiels sur vingt-sept (27)

AU LIEU DE :

1) Attribution du Marché

le Préfet du Logone et Chari, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres

LIRE :

le Maire de la Commune Darak, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres

NB : le reste sans changement

Ampliations:

- DDMAP /L&C (pour information)
- PRESIDENT/ CIPM-DARAK (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire).

